

**PARC NATUREL MARIN  
DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS**

**Conseil de gestion  
Séance du 2 octobre 2015**

**Délibération PNMEGMP\_2015\_05**

**Election des vice-présidents du conseil de gestion**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,

Vu le décret n°2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°AR119 du 2 septembre 2015 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Vu le procès-verbal de dépouillement des votes,

**Le conseil de gestion adopte les décisions suivantes :**

**Article 1 :**

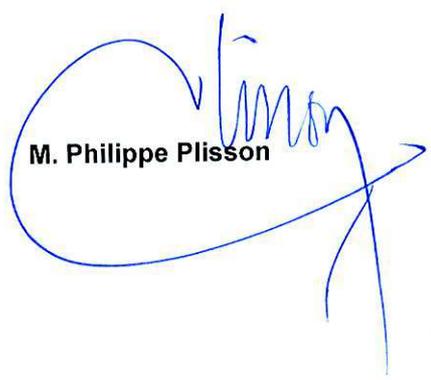
Sont élus vice-présidents du conseil de gestion :

- Madame Maryline SIMONÉ au titre de la catégorie 2
- Monsieur Eric RENAUD au titre de la catégorie 3
- Monsieur Philippe GRAND au titre de la catégorie 4
- Monsieur Dominique CHEVILLON au titre de la catégorie 5
- Madame Ségolène TRAVICHON au titre de la catégorie 6.

**Article 2 :**

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

**Le Président du conseil de gestion**

  
**M. Philippe Plisson**